

Énoncé de réaction - Sanicle patte-d'ours

le 11 janvier, 2017

Nom commun : Sanicle patte-d'ours

Nom scientifique : *Sanicula arctopoides*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : Menacée

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le COSEPAC a réévalué la Sanicle patte-d'ours, espèce présentement inscrite à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1 de la Loi) comme en voie de disparition et a conclu que le statut a changé. Le ministre de l'Environnement transmettra la réévaluation du COSEPAC sur la Sanicle patte-d'ours comme espèce menacée au gouverneur en conseil dès que possible après la fin de la période de consultation normale et suite à une analyse appropriée. Pendant la période de consultation normale, le ministre de l'Environnement consultera le gouvernement de la Colombie-Britannique, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision de changer sa présente désignation d'espèce en voie de disparition à espèce menacée.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : Cette fleur sauvage vivace n'est présente au Canada que le long d'une bande côtière de 30 km dans l'extrême sud-est de l'île de Vancouver. Bien que cette fleur sauvage puisse vivre pendant plus de 10 ans, elle fleurit et produit des fruits une seule fois, puis meurt. Elle occupe de petites zones d'habitat de pré restant, lequel se voit modifié par l'envahissement des plantes exotiques. Plusieurs nouveaux sites, découverts depuis la dernière évaluation de l'espèce, ont réduit le risque pour cette plante. La majeure partie de la population canadienne est présente à un site, qui est également menacé par le broutage d'une population non migratrice et nouvellement résidente de la Bernache du Canada. Un important piétinement par les humains affecte également quelques sites. Bon nombre des sous-populations connues ont relativement peu d'individus et pourraient ne pas persister.

Présence au Canada : Colombie-Britannique

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Ministre responsable de l'Agence Parcs Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Colombie-Britannique

Autre(s) loi(s) fédérale(s) pertinente(s) : Lorsque l'espèce se retrouve dans des parcs nationaux du Canada ou d'autres terres dont la gestion relève de l'Agence Parcs Canada, elle est protégée ou sa gestion est menée en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* ou par des mesures ou outils de gestion dont l'Agence Parcs Canada dispose en vertu d'autres lois ou règlements.

Activités de conservations en cours : La sanicle patte-d'ours (*Sanicula arctopoides*) fait partie du programme de rétablissement multi-espèces visant les espèces en péril des prés maritimes associés aux chênaies de Garry au Canada. Ce document a été affichée comme final dans le Registre public des espèces en péril.